



Non, prénom

Rajeunir, fuir ou se rapprocher de ses racines... L'étude d'un sociologue rappelle qu'un changement d'état civil est lourd de sens.

Par **MARIE-JOËLLE GROS**

Amélie s'appelait Jocelyne à la naissance. Léo a enfin l'impression qu'on le remarque depuis qu'il a fait gommer Christophe de son état civil. Aude se sent plus féminine qu'en Claude. Et Karim se reconnaît mieux en José. Changer de prénom, c'est tout une histoire. Pas tant sur le plan administratif, les démarches se sont simplifiées depuis la loi du 8 janvier 1993. Mais c'est une décision qui raconte beaucoup de choses sur soi. Soulignant l'importance que les prénoms ont pris dans nos vies, le sociologue Baptiste Coulmont (1), est l'auteur d'une recherche inédite sur ces changements d'une partie de l'identité. Peut-être la plus intime. Quelque 3 000 personnes demandent chaque année à changer de prénom. Leurs dossiers sont disséminés dans 150 tribunaux de grande instance (TGI). La procédure peut prendre un an. Et, dans 92% des cas, les demandes sont acceptées. Preuve qu'en France, l'état civil se détend.

Aujourd'hui, quand des parents déclarent leur enfant à la naissance, l'officier ne peut plus refuser d'inscrire un prénom. Mais il peut en référer au procureur qui, souvent, a d'autres chats à fouetter. Très peu poursuivent pour « atteinte à l'intérêt de l'enfant ». Mais c'est arrivé avec « Titeuf » à Versailles, et « MJ » à Amiens. Les parents de Titeuf sont

allés jusqu'en cassation. Ceux de MJ se sont arrêtés à la cour d'appel. Mais ils ont ouvert une page Facebook « Je m'appelle MJ, sauvez mon prénom ». Daemon, en revanche, a été accepté à Dunkerque.

FUMEUX. Très peu d'adultes se font donc retoquer leur demande de changement de prénom. Pour fâcher les juges, il faut avancer des arguments un peu fumeux comme « une voix intérieure me demande... » Non. Les juges veulent bien se montrer empathiques, mais c'est à condition de faire le récit d'une certaine souffrance sur le thème « mon moi n'est pas celui-là ». Et, en général, plaider que depuis des années on se fait appeler « Toni » et jamais Antonio, ça aide. Pourquoi veut-on changer de prénom ? Pour rompre avec sa famille, ou au contraire se réconcilier avec son histoire. 85% des demandeurs ont l'un de leurs deux parents né

à l'étranger. Mais parfois, on fait aussi des allers-retours entre deux cultures.

Comme Farid, devenu Sébastien, qui veut redevenir Farid. Là, gaffe. Les juges n'apprécient pas qu'on change d'avis. Ils ont du mal à renoncer à « l'immuabilité » de l'état civil, notion très française. Pourtant, ce n'est pas avec leur prénom qu'on identifie les Français, mais plutôt avec leur numéro de sécurité sociale. Mais il arrive que des ban-

Le miroir tendu par les autres est parfois sévère : des Stéphane avec une « tête d'arabe » passent mal.

ques, des notaires, des employeurs, des caisses de retraite butent sur un prénom, et demandent des éclaircissements. Comme si on n'avait pas le droit de le choisir soi-même, comme on choisit celui de son enfant. « Ne me demandez pas qui je suis et ne me dites pas de rester le même : c'est une morale d'état civil, elle régit nos papiers », écrivait Mi-

chel Foucault en 1969. Cette morale s'est figée à la Révolution, pour tenir tête à l'Eglise qui jusque-là était seule en charge des registres. Ailleurs en Europe, les identités sont plus souples, sans particulièrement créer de confusions. Aux Etats-Unis, même s'il a longtemps été possible de changer de prénom à sa guise et que ce n'est plus le cas, l'Etat encadre de plus en plus les changements mais n'en fait pas un monopole, souligne le sociologue Baptiste Coulmont.

TATILLON. Francisation, adoption, usage d'un pseudo qui finalement s'impose au quotidien, des tas de raisons conduisent à demander un changement de son état civil. Dans trois dossiers sur quatre observés par le sociologue (72%), le prénom choisi fait plus jeune. Des Paulette de 20 ans ont du mal à assumer. Coulmont en profite pour souligner qu'on apprend beaucoup choses à travers un prénom : genre, religion, migration, milieu social. Et parfois, ça ne colle pas.

Des couleurs de peau, de cheveux, racontent une autre histoire. Comme cette Aurélie qui demande à se faire appeler Ozlem, un prénom que ses parents turcs avaient renoncé à lui donner. Le miroir tendu par les autres est parfois sévère. Des « prénoms de blondinets » choquent sur une peau noire, des Stéphane avec une « tête d'arabe » passent mal : moqueries, défiance par rapport à une carte d'identité. Les juges prennent note d'une « discordance physique avec le prénom ».

Mais il existe aussi des demandes plus tatillonnes : des Jeanne-Marie n'apprécient pas cette touche d'originalité et préfèrent revenir à un plus conventionnel Marie-Jeanne. Jusqu'en 2011, les juges acceptaient de rayer et de remplacer un prénom, mais pas d'inverser. Désormais Henri-Yvon peut s'appeler Yvon-Henri. Encore un peu de souplesse et tout deviendra possible, comme y appelait un juriste, Jean Hauser, dès 1993 : « Il faudra bien un jour choisir. Ou bien le prénom remplit un rôle juridique réel et tout son statut est à revoir, ou bien il est du domaine de la poésie individuelle et la liberté devrait être la règle. » Un constat pourtant : à l'heure où chacun cherche à se mettre en scène, l'immense majorité des Français ne conteste pas le choix de ses parents. ♦

(1) « Changer de prénom, une sociologie des usages de l'état civil », CNRS-Paris-VIII. Rapport de recherche pour le ministère de la Justice.

REPÈRES

« Le prénom est la clé de la personne. C'est le cliquetis délicat de sa serrure quand on veut ouvrir sa porte. »

Amélie Nothomb écrivaine, dans *Acide sulfurique*

3000

personnes demandent, chaque année, à changer de prénom.

Dans 92% des cas, les demandes sont acceptées par les tribunaux de grande instance.

L'ANCIEN RÉSISTE

Avec Nathan et Emma en tête, les prénoms bibliques pour les garçons et « rétros » pour les filles ont toujours le vent en poupe, à en croire l'édition 2014 de *l'Officiel des prénoms* (éd. First).